

## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 Juin 2021

*Le conseil municipal s'est réuni le lundi 14 Juin 2021 à 20 h 30, à la salle du conseil, sous la présidence de M. DAMERVAL Georget, maire. Monsieur Pierre PEIFFER et Madame Johanna COOLEN étaient excusés. Madame Stéphanie REYNES a accepté la fonction de secrétaire de séance. Madame Séverine BOUHIER, secrétaire, assistait à la réunion.*

### **- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 Mai 2021 :**

Le dernier compte-rendu du Conseil est approuvé à l'unanimité.

### **- Délibération pour adhésion au groupement SIEDA :**

Monsieur DAMERVAL propose au Conseil Municipal l'adhésion au groupement d'achat pour la fourniture de l'électricité de la Commune, par le biais du SIEDA  
Cette proposition est adoptée à l'unanimité ; une délibération sera prise en ce sens.

### **- Délibération pour adhésion au contrat groupe CDG 12 :**

Monsieur le Maire indique que la Commune souscrit, par le biais du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, l'assurance du personnel. Cette dernière arrivant au terme des 4 ans, une délibération est nécessaire pour sa reconduction.  
Cette proposition est adoptée à l'unanimité ; une délibération sera prise en ce sens.

### **- Acquisition d'un délaissé départemental pour assainissement :**

Monsieur le Maire indique aux membres présents, que sur le projet d'assainissement de la Commune, le lieu d'implantation de la station d'épuration, initialement prévue près du cimetière pourrait être déplacée sur un délaissé départemental sur la commune de Montclar. Après présentation du projet à Madame le Maire de Montclar, ainsi qu'aux riverains, une délibération est nécessaire afin d'acquérir une partie de ce terrain appartenant au Département.  
Cette proposition est votée à l'unanimité ; une délibération sera prise en ce sens.

### **- Cession / Acquisition : parcelles au Salsou :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision avait été prise en 2016 entre la Commune et Monsieur et Madame REYNES pour une cession / acquisition d'un chemin communal. Ce projet n'ayant jamais abouti, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet. Il est rappelé que le prix d'achat du demandeur est de 2€ du m<sup>2</sup> et que les frais de notaire et géomètre sont à sa charge. La Commune, dans le cadre de la régularisation du chemin, acquiert la ou les parcelles au prix d'1€ symbolique.  
Le Conseil approuve à l'unanimité (sauf l'intéressée qui ne participe pas au vote)

### **- Gestion des chemins ruraux :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la réponse en attente à Mr HYLACK pour le chemin de Cantarrane et déroule l'historique des travaux exécutés.

Après rappel des règles des chemins ruraux, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas faire de travaux pour le moment.

### **- Futurs travaux :**

*Salle polyvalente* : Monsieur le Maire indique avoir reçu l'avis favorable de la Préfecture concernant la subvention à hauteur de 30%. Il est rappelé qu'une demande sera faite à la Communauté de Communes et à la Région

*Ruine et courlette sous le Château* : Monsieur le Maire indique avoir reçu l'avis favorable de la Préfecture concernant la subvention à hauteur de 30%.

Le plan de financement doit être modifié en conséquence.

Le Conseil approuve à l'unanimité ; des délibérations seront prises en ce sens.

- **Installation de la Fibre :**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'installation de la Fibre prévue sur 2022 pour Brousse le Château, un problème se pose au niveau du lieu-dit Couffoulens. Il rappelle que la voie communale se trouve pour partie sur des parcelles privées. Il est proposé au Conseil, l'envoi d'un courrier à chaque propriétaire pour leur demander un accord de passage, faute de quoi, la fibre ne pourra être installée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Locations Communales :**

*Convention Palulos* : Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été prise pour les logements sociaux, donnant droit à des aides pour les travaux, mais plafonnant les loyers. La Commune envisage, via un acte de notaire ou d'huissier, de dénoncer cette Convention. Le Conseil approuve à l'unanimité.

*Logement St-Martin* : Un problème d'humidité est constaté. Monsieur le Maire indique que le plombier est passé. Des recherches seront entreprises pour devis.

*Logement mairie* : Le logement étant toujours vacant, le Conseil municipal se demande s'il faut baisser le loyer ou équiper davantage ce dernier. Le Conseil, à l'unanimité, vote pour des travaux d'équipement à minima.

*Loyer Bourrel* : La hausse du loyer est mise en attente de la fin de la Convention Palulos.

- **Nuit romantique :**

Monsieur le Maire rappelle que la dérogation pour repousser le couvre-feu, envisagée lors de la visite du sous-préfet, a été refusée. Une demande de dossier d'organisation précise a été demandée et envoyée. Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'avoir 20 bénévoles, dont 2 ou 3 personnes à l'entrée du Château pour le filtrage et le comptage du concert. Il est demandé aux Conseillers d'être présent à cette manifestation.

- **Elections :**

Monsieur le Maire fait un rappel sur l'organisation des élections Régionales et Départementales et sur le planning des membres du bureau de vote.

## **Questions diverses :**

Ont été abordés différents points :

- **Façades fleuries** : Les 3 jurés du concours seront Madame MATET Aline, Madame FABRE Claudine et Monsieur RAOUL Jérôme. Il rappelle que les récompenses seront remises le 26 Juin 2021 durant le pot d'accueil.
- **Vernissage** : Monsieur le Maire indique qu'il y aura un vernissage le 9 Juillet 2021 et demande au Conseil de se prononcer sur les invitations. Le Conseil décide d'informer par affiche et voie de presse.
- Pour le repas en extérieur de la Nuit Romantique, la demande du prestataire souhaitant une garantie sur le nombre de personnes, n'est pas possible mais celui-ci reste le bienvenu.
- **Toilettes sur le pont** : Une destruction est envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h  
Le Maire, Georget DAMERVAL